

Québec Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pandémie de la COVID-19

PLUS DE 5,7 M\$ SUPPLÉMENTAIRES POUR AIDER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'OUTAOUAIS

Québec, le 6 avril 2020. – Le gouvernement du Québec annonce de nouvelles mesures visant à appuyer les entreprises de la région de l'Outaouais touchées par les répercussions de la COVID19, dont le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. Ce programme est mis en place pour soutenir les PME qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$ pour leur fonds de roulement.

Cette initiative s'ajoute au Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), lancé par le gouvernement du Québec le 19 mars dernier et qui s'adresse aux entreprises ayant besoin de liquidités d'un montant supérieur à 50 000 \$ pour leur fonds de roulement. Elle agit en complémentarité avec les mesures mises en place par le gouvernement fédéral, soit le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et la Subvention salariale d'urgence du Canada.

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Pierre Fitzgibbon, et la ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M^{me} Marie-Eve Proulx, en ont fait l'annonce le 3 avril dernier.

Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Ce programme vise à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités. Une enveloppe initiale de 150 millions de dollars est donc mise à la disposition des MRC et territoires équivalents afin de venir en aide aux entreprises.

De ce montant, les villes de Montréal et de Québec recevront respectivement 40 millions et 10 millions de dollars, tandis que les autres MRC et territoires équivalents se partageront 100 millions de dollars. Les MRC de la région de l'Outaouais recevront un montant global de 5 776 341\$.

Les entreprises de tous les secteurs d'activité, y compris les coopératives, les organismes sans but lucratif et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales, pourront ainsi obtenir un prêt ou une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 \$, afin de pallier le manque de liquidités lié à la COVID-19.

Les principales modalités ainsi que la façon de procéder pour obtenir l'aide sont présentées sur le site Web [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Prolongation du cadre normatif actuel des Fonds locaux d'investissement

Le gouvernement du Québec annonce également une prolongation des Fonds locaux d'investissement (FLI) de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prolongation permettra aux MRC de mieux répondre aux besoins actuels des

entreprises québécoises.

Mesures d'assouplissement des prêts consentis aux entreprises dans le cadre des FLI

De nouvelles mesures d'assouplissement des conditions de remboursement des prêts consentis dans le cadre des FLI ont également été prévues afin de répondre aux besoins des entreprises touchées par la pandémie de la COVID19.

Il sera donc possible de leur offrir un répit additionnel de trois mois pour le remboursement de leur prêt (capital et intérêts). Ces nouvelles mesures s'ajoutent à celles annoncées le 19 mars dernier et portent à six mois la période de répit pour les entreprises.

Citations :

« Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises permettra aux PME qui se trouvent dans une situation financière précaire en raison de la COVID-19 de contacter directement leur service de développement économique local. Elles auront ainsi la chance d'être vite prises en charge par des intervenants qui connaissent les réalités et les spécificités de leur milieu. Les mesures que nous mettons en place favorisent l'aide aux entreprises qui en ont besoin rapidement. »

Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

« Il est important pour nous de rester à l'écoute des besoins des entrepreneurs, des dirigeants d'entreprise et des employés afin de mettre en place des mesures économiques adéquates et de moduler nos interventions. Aujourd'hui, nous répondons à l'appel des entreprises qui ont besoin d'une aide financière d'un montant inférieur à 50 000 \$ pour atténuer les répercussions de la COVID-19. Notre gouvernement veut aider le plus d'entreprises possible à traverser la crise. C'est pourquoi nos mesures seront réévaluées en continu, en fonction de l'évolution de la situation économique et des besoins des entrepreneurs. »

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de l'Outaouais

« Les professionnels des services de développement des MRC travaillent déjà d'arrache-pied avec les entrepreneurs pour passer à travers cette crise. Cette aide d'urgence leur procure l'outil dont ils avaient besoin pour aider les entreprises de leur communauté. Je félicite et remercie les ministres Fitzgibbon et Proulx pour leur écoute, leur confiance et leur capacité à concevoir des mesures efficaces et adaptées aux besoins des régions. »

Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC de Memphrémagog et président de la Fédération québécoise des municipalités

Faits saillants :

- Les [Fonds locaux d'investissement](#) représentent le principal outil financier des MRC mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire.
- Rappelons que le gouvernement du Québec a mis en œuvre le [Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises \(PACTE\)](#), qui totalise 2,5 milliards de dollars. Par l'entremise de ce programme, Investissement Québec offre des garanties de prêt et des prêts d'un montant minimal de 50 000 \$ pour soutenir le fonds de roulement des entreprises afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités.
- Pour aider les entreprises et les entrepreneurs touchés par les répercussions de la COVID-19, le gouvernement fédéral a instauré le [Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes](#), qui permet d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif par l'entremise de leur établissement financier.

- Le gouvernement fédéral offre aussi aux employeurs la [Subvention salariale d'urgence du Canada](#), qui couvrira 75 % du salaire des employés pour la première tranche de 58 700 \$ de salaire, soit 847 \$ par semaine, afin de les aider à continuer de verser un salaire à leurs employés et à ramener les employés congédiés sur la liste de paie. Les petites, moyennes et grandes entreprises de tous les secteurs de l'économie qui démontrent que leurs revenus ont baissé de 30 % à cause de la COVID-19 au cours des mois de mars, avril et mai y seront admissibles.

Lien connexe :

Pour recevoir en temps réel les communiqués de presse du ministère de l'Économie et de l'Innovation, inscrivez-vous au fil RSS approprié au www.economie.gouv.qc.ca/rss.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation sur les réseaux sociaux :

Twitter : twitter.com/economie_quebec

Facebook : www.facebook.com/EconomieQc

LinkedIn : www.linkedin.com/company/économie-québec

YouTube : www.youtube.com/user/MDEIEQuebec

– 30 –

Sources :

Mathieu St-Amand
Directeur des communications
Cabinet du ministre de l'Économie
et de l'Innovation et ministre
responsable
de la région de Lanaudière
Tél. : 418 691-5650

Information :

Jean-Pierre D'Auteuil
Responsable des relations médias
Direction des communications
Ministère de l'Économie et de
l'Innovation
Tél. : 418 691-5698, poste 4868
Cell. : 418 559-0710

Amélie Dionne
Directrice des communications
Cabinet de la ministre déléguée
au Développement économique
régional
et ministre responsable des régions
de ChaudièreAppalaches,
du Bas-Saint-Laurent
et de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Tél. : 418 691-5650

Antoine de la Durantaye
Attaché de presse
Cabinet du ministre de la Famille et
ministre responsable de la région de
l'Outaouais
Tél. : 418 643-2181